

Consignes (ne pas imprimer)

certificat médical : attention les règles changent cette année :

- pour une 1^{ère} inscription à l'association, fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'activité choisie
- Pour une ré-inscription, fournir un certificat médical seulement si vous avez répondu au moins un « oui » au questionnaire de santé ou si le certificat date de + de 3ans
- si vous n'avez pas d'adresse mail : 2 enveloppes timbrées et adressées

Modalités de règlement :

- Merci de bien préciser sur la fiche d'inscription le montant réglé en précisant entre parenthèse le motif des réductions lorsqu'il y en a, et le montant de chaque chèque lorsque le règlement est en plusieurs chèques
- Les règlements en espèces doivent être transmis dans une enveloppe cachetée au nom de l'enfant en précisant le montant sur l'enveloppe.
- Pour les règlements en chèque, précisez au dos du chèque le nom de l'enfant concerné lorsque celui-ci est différent de celui du chéquier. Chèque à adresser à l'ordre de « arts du mouvement ». Possibilité de régler en plusieurs fois : dater et signer le chèque du jour et inscrire au dos le mois d'encaissement souhaité (sans préciser le jour) En cas de paiement en plusieurs chèques, le premier paiement inclut l'adhésion de 20€/an.
- Lorsqu'il y a plusieurs membres de la même famille, séparer les paiements de chaque membre et noter au dos de chaque chèque pour qui correspond le paiement. Noter sur la fiche d'inscription le montant de la réduction famille : - 10% (pour le 2d membre) ou – 30% (pour le 3^{ème} membre) qui s'applique sur les cotisations enfants (hors adhésion)

Merci de ne mettre aucun dossier d'inscription ni chèques dans les cartables des enfants !

Vous pouvez envoyer le dossier d'inscription à Arts du mouvement 1845, Chemin de Provence 06640 Saint-Jeannet

Ou venir le déposer au stand de arts du mouvement lors des fêtes des associations :